



**Procès Verbal  
du  
Conseil Municipal  
Du 10 mai 2022 à 20h00**

Page : 1 de 2

| <b>CONVOQUES :</b>    | <b>PRESENTS :</b> | <b>EXCUSES :</b> | <b>REPRESENTE PAR :</b> |
|-----------------------|-------------------|------------------|-------------------------|
| Olivier DELMER        | X                 |                  |                         |
| Elisabeth LONGUEVILLE |                   | X                | Alain BERNHEIM          |
| Alain BERNHEIM        | X                 |                  |                         |
| Annie COURTIER        | X                 |                  |                         |
| Pietro SIROLI         |                   | X                | Olivier DELMER          |
| Brigitte MICHALLET    | X                 |                  |                         |
| Bertrand COSSOUX      | X                 |                  |                         |
| Magali SZESTAK        | X                 |                  |                         |
| Jean-Pierre PIERRAIN  | X                 |                  |                         |
| Santine D'ANASTASIO   | X                 |                  |                         |
| Gérard ESPINERA       |                   | X                |                         |
| Annie SIROLI          |                   | X                | Brigitte MICHALLET      |
| Cyprien CECCALDI      |                   | X                |                         |
| Audrey LINGLAIN       | X                 |                  |                         |
| Jérôme GREMEZ         | X                 |                  |                         |

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Delmer qui déclare les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus présents ou absents.

Monsieur Bernheim est élu secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

#### Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 22 mars 2022

Aucune observation n'est formulée.

Adopté à l'unanimité.

#### Pris acte du compte-rendu des décisions prises par le Maire

##### D-2022-05-25 : Mise en compatibilité du PLU pour l'implantation d'une antenne relais

Monsieur Bernheim précise que l'implantation d'une antenne relais ne nécessite plus un permis de construire mais une simple déclaration de travaux.

Le choix du lieu de l'implantation, sur le site des fouilles, étant classé en zone naturelle, un dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU a été soumis à enquête publique.

Conformément à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe), la procédure n'a pas été soumise à une évaluation environnementale.

Le commissaire enquêteur ayant donné un avis favorable, sans réserve, ni recommandation, le conseil municipal a déclaré d'intérêt général le projet d'implantation d'une antenne de téléphonie mobile, sur le site des « Fouilles » et approuvé le projet de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

##### D-2022-05-26 : Prorogation du nouveau contrat rural avec la Région et le Département

Il est rappelé qu'un premier avenant de prorogation a été accordé au Contrat Rural.

Les travaux d'aménagement de la rue des Egremonds, de la rue de l'Aunette et de la rue au Loup ayant pris du retard et la réception des travaux ne pouvant intervenir avant la date limite du 14 juin 2022, une deuxième demande exceptionnelle de prorogation d'un an maximum s'avère nécessaire afin de pouvoir finaliser les travaux dans les délais ainsi que de solder l'opération auprès de la Région Ile-de-France et du Département de Seine-et-Marne. A défaut, les subventions seront caduques.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la demande d'avenant du contrat rural, charge le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du Conseil Régional Ile-de-France et du Département de Seine-et-Marne et autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

##### D-2022-05-27 : Créations / suppressions de postes

Suite à une promotion interne et au départ à la retraite d'un agent, il est proposé la suppression des postes suivants ;

- Adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, 35 heures hebdomadaires
- Adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, 35 heures hebdomadaires

Afin de permettre l'avancement de grade de deux agents, il est proposé la création des postes suivants :



**Procès Verbal  
du  
Conseil Municipal  
Du 10 mai 2022 à 20h00**

Page : 2 de 2

- Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, 35 hebdomadaires
- Adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, 35 heures hebdomadaires

Les suppressions et créations de postes sont adoptées à l'unanimité.

**D-2022-06-28 : CAMVS – Convention de financement du système d'infrastructure mutualisé du système d'information**

Les communes adhérentes au service mutualisé des services informatiques sont tenues de participer aux investissements. Pour le renouvellement des serveurs, il est proposé une convention qui précise la répartition des dépenses au prorata (50 % pour la CAMVS et 50 % pour les communes). La charge pour la commune de Boissise-la-Bertrand s'élève à 1 103.35 € (0.26 %)

La convention est adoptée à l'unanimité.

**D-2022-05-29 : SDESM – Adhésion au groupement de commandes pour la maintenance de l'éclairage public 2023-2026**

En raison de l'échéance du groupement de commandes actuel au 31 décembre 2022, il est proposé de renouveler l'adhésion au groupement de commandes avec le SDESM, pour la maintenance de l'éclairage public de 2023 à 2026.

Adoptée à l'unanimité.

**D-2022-05-30 : Budget communal : décision modificative n°1**

La décision modificative n°1 du budget communal consiste à modifier l'imputation budgétaire d'une dépense d'investissement (enfouissement des réseaux de la rue des Caves) en la ventilant sur plusieurs articles comptables d'investissement.

Adoptée à l'unanimité.

**D-2022-05-31 : Redevance d'occupation du domaine public communal**

L'entreprise « La joie demeure » souhaite installer un camion ambulant sur la commune afin d'exercer son activité de restauration, pizzeria et boissons sans alcool, le mercredi soir, sur l'espace face au cimetière. Il n'y aura pas de concurrence avec le bar Le Kervi qui ne propose plus de restauration.

Afin d'aider cette nouvelle entreprise à se lancer, il est proposé de lui accorder la gratuité de l'occupation du domaine public communal pour l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité.

**Informations et questions diverses :**

Monsieur Bernheim rappelle qu'une réunion publique est organisée le 13 mai 2022 à 19h00, à la Recellerie, au sujet de la modification n°1 du PLU.

Monsieur Pierrain met en garde sur le risque de contentieux suite au classement de maisons « remarquables » et d'arbres en Espaces Verts Protégés. Concernant les maisons remarquables, les propriétaires ont donné leur accord.

Madame Courtier demande à être mieux informée sur les manifestations afin de mieux communiquer auprès des administrés.

Madame D'Anastasio informe d'une fête de l'école, organisée par le comité des fêtes et l'association des parents d'élèves : le 11 juin 2022, de 14h00 à 17h30, pour les enfants de 3 à 12 ans.

Monsieur Gremez constate un problème récurrent avec la qualité de l'eau : des dépôts noirâtres apparaissent sur les filtres.

Monsieur Delmer confirme qu'une information a été remontée à Veolia Eau et reste dans l'attente des résultats d'analyses.

Madame Michallet donne les informations suivantes : suite à l'annonce faite dans le Boissise Mag', les ventes des produits à la ferme de Boissise-la-Bertrand se développent bien. Une sophrologue s'installe sur la commune et propose une séance gratuite de découverte, le 13 mai 2022, de 10h30 à 12h00, à la Recellerie. Une réunion d'information, organisée par l'association Aéro-Simu Junior 77, aura lieu le 28 mai 2022 de 13h30 à 16h30 à l'école Les Fontaines. Les inscriptions pour des séances sur simulateurs seront payantes.

Monsieur Delmer informe qu'une famille ukrainienne, avec 2 enfants de 10 mois et de 7 ans, est accueillie sur la commune. L'enfant de 7 ans est scolarisé sur la commune et une solidarité est mise en place.

Date du prochain Conseil Municipal : Mardi 21 juin 2022 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h40.